

JUIN 2024
N° 110

Info Verdun

Comité de rédaction

Catherine BEGEAULT
Monique VIDAL,
Serge PELISSIER,
Elodie OURLIAC.
Jean Pierre GUIRAUD



Mairie de Verdun-en-Lauragais

Secrétariat

Ouverture :
Lundi, jeudi, vendredi
De 10h à 12h
Tél: 09 79 29 03 65

mairieverdunlauragais@wanadoo.fr

Bibliothèque

Ouverture tous les vendredis de
18h à 19h et sur demande.
Contact Catherine Begeault au
06 03 64 13 99

Ecole de Verdun

04 68 94 30 10

SUEZ-Lyonnaise des eaux

Urgences: 09 77 40 11 41

Déchèterie de Saint-Papoul

Ouverture : Samedi 14h-17h
Mercredi 8h-12h / 14h-17h

Gendarmerie de Castelnaudary

04 68 23 10 70

mairieverdunlauragais@wanadoo.fr

www.mairieverdunenlauragais.com

Le mot du maire

Après un long printemps pluvieux, venteux, et triste tout comme l'actualité nationale et internationale qui nous attriste et nous démoralise, l'été est enfin là, et avec lui viennent les longues journées ensoleillées, les soirées étoilées et une multitude d'événements sportifs et festifs pour nous redonner le sourire.

C'est la période de l'année synonyme de rencontres et de partage: notre fête locale qui cette année repart sur de nouvelles bases avec un nouveau comité, et dont nous saurons profiter un maximum, la piscine sera bien entendu ouverte, des balades, et bien d'autres activités pour créer des souvenirs inoubliables.

L'équipe municipale n'a pas chômé en ce début d'année comme vous pourrez le constater dans les comptes rendus des réunions du conseil municipal mais le chantier du village de vacances est sans nul doute ce qui nous a occupé le plus, ainsi que la mise en conformité de l'adressage des écarts, rendu obligatoire par la loi 3DS.

Alors, après ce long premier semestre, ouvrez grand vos bras à cet été que l'on nous annonce radieux, les journées interminables, les sourires sont contagieux et les possibilités sont infinies. Profitez des beaux jours, essayez de nouvelles activités et, surtout, prenez soin de vous et de vos proches.

Je vous souhaite à tous un été enchanté, rempli de joie, de détente et d'heureux souvenirs.

Bon été à tous !



Réunions du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à cinq reprises depuis le précédent Info Verdun.

Lors de la réunion du **12 décembre 2023**, il a été appelé à se prononcer sur l'ouverture de crédits au budget du village de vacances à l'article intitulé « autres impôts et taxes » pour un montant de 11 000 euros. En effet, l'administration fiscale considère que la commune a la libre disposition des logements du village de vacances en dehors de la période de location saisonnière et en cas de vacance de la location et qu'en conséquence elle doit s'acquitter de la taxe d'habitation 2023. Ce virement de crédits est approuvé (la somme considérée passe d'un chapitre à un autre).

Le conseil s'est prononcé favorablement pour la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 27 heures par semaine annualisé. Il s'agit du poste de cuisinière de la cantine scolaire (prise de fonctions de l'intéressée début janvier 2024, en remplacement de la précédente cuisinière).

Le conseil décide de lancer le plan d'adressage qui permettra une meilleure identification des lieux-dits et des maisons et qui facilitera l'intervention des services de secours et une meilleure gestion des livraisons. Il constitue de plus un pré-requis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique. *Voir au dessous*

Les exploitants agricoles des fermes de Cayre et de Cayrejac souhaitent relancer leur projet de parc photovoltaïque sur certaines parcelles leur appartenant. Ce projet est porté par la société « Centrales PV du Lauragais ». Il s'agit d'un parc agrivoltaïque en élevage ovin sur 37 ha environ. La société d'exploitation propose de faire bénéficier la commune et tous les habitants qui le souhaiteront d'une quote-part réservée de la production électrique du parc dans le cadre réglementaire de l'autoconsommation collective. La part d'électricité qui sera fournie sera à titre gracieux pour tous les bénéficiaires pendant toute la durée de vie du parc (>30 ans). La commune étant soumise à la loi Montagne, une modification simplifiée de PLU (plan local d'urbanisme) est nécessaire pour que ce projet puisse aboutir. Le conseil donne un avis favorable au projet étant précisé que le lancement de la révision simplifiée du PLU sera subordonnée à la production par la société d'exploitation d'une attestation par une autorité compétente (ENEDIS) de la possibilité de raccordement du parc photovoltaïque sur un poste transformateur HTA permettant d'alimenter les habitants et les bâtiments publics de la commune, d'une part, et à la signature d'une convention de servitude et d'utilisation du chemin communal « Castelnau-dary à Arfons » (domaine privée de la commune) moyennant une redevance annuelle de 10 000 euros, d'autre part.

Le conseil municipal ayant validé précédemment le principe de procéder à la dénomination et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, il a procédé, le **13 février 2024**, au choix du nom à attribuer aux rues, voies, places et lieux-dits. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du conseil dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Etat Civil

Décès

Mme Christine GUIRAUD le
24 janvier 2024
M. Louis MOREAU le 28
février 2024

Naissance : Victoria
BRIGNOL-ORTIGIER née le
02 avril 2024 au 7 rue de la
fontaine (Jean Raymond)

Mariages

Mme Annick AMOUROUX et
M. Jean Pierre TUBERY le 19
avril 2024
Mme Eléonore DE PRADIER
D'AGRAIN et M. Jean
ALLARD le 8 mai 2024

Nouveaux arrivants

Mme et M. Maryline et Fabrice
MONNIER : 8 lot moulin à vent
Mme Laure DUMEYNIER : 9
Chemin d'Arcis
M. Philippe RUYER et Mme
Delphine WEILL : 18 route de
la fleur de lys
Mme Brigitte GEOFFRIAULT :
16 Rue de la Croix (Jean
Raymond
Mme et M. Corinne et Rémi LE
ROY
80 Chemin d'Arcis.

Liste de mail

Pour faire partie de la liste de mails de la mairie et recevoir les informations de la commune directement par courrier-électronique, pensez à envoyer votre mail au secrétariat de la mairie. mairieverdunlauragais@wanadoo.fr

Terrains de sport

Il est rappelé aux habitants de la commune que les terrains de tennis et de sport sont librement à leur disposition.

A chaque utilisateur de respecter les équipements

Herbes folles

L'arrêté interministériel du 15 janvier 2021 interdit, à compter du 1er juillet 2022, l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques dans les lieux fréquentés par le public et dans les lieux à usage collectif.

La commune de Verdun quant à elle a renoncé à l'usage de ces produits depuis quelques années.

Elle y a gagné une qualité de vie sur le plan biologique et écologique supérieure aux années antérieures au détriment, certes, de la présence de quelques herbes folles que les employés communaux ne peuvent, en permanence, faire disparaître.

Un arrachage manuel étant bien entendu, moins radical qu'un traitement chimique.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application des dispositions du code général des collectivités territoriales. L'opération de numérotage des maisons est, la première fois, à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles.

Le conseil municipal est informé de la nécessité de créer une servitude de passage d'une canalisation destinée à l'écoulement des eaux pluviales provenant de la route communale « chemin d'Arcis » sur des parcelles appartenant à M. et Mme Paudel. Cette constitution de servitude est consentie sans aucune indemnité ; les frais notariés sont à la charge de la commune. Ce projet d'acte est approuvé.

Lors de la réunion du **20 mars 2024**, la maire informe l'assemblée qu'un projet de construction de six éoliennes est porté par la commune de Saint Papoul et la société EDF Renouvelable à proximité de la limite sud de la commune de Verdun. Il est à déplorer la pollution visuelle importante que ce projet ferait supporter à une grande partie de la population verdunoise permanente et occasionnelle et, plus globalement, la détérioration de l'environnement paysager. Il apparaît, de plus, que ce projet n'est pas cohérent avec les orientations départementales et ne peut recevoir l'appui de la communauté de communes en application des dispositions du chapitre 6 de la charte intercommunale de Développement des Projets de Production d'Energie Renouvelables. Aussi, le conseil municipal se prononce à l'unanimité contre ce projet.

Il autorise la maire à signer les documents pour l'ouverture des postes saisonniers nécessaires au bon fonctionnement de la piscine municipale en juillet et août prochains : deux éducateurs des activités physiques et sportives et deux agents d'accueil billetterie.

La maire présente les trois devis fournis en vue de la réfection de la charpente et de la couverture du lavoir du village : Caussin : 29 871 euros HT, intervention à l'automne 2024 ; Domenc : 19 120 euros HT, intervention fin 2024 ; Aubert : 21 083 euros HT, intervention juin 2024. En raison de l'urgence de cette réfection -la toiture s'avérant être en mauvais état et présentant un danger-, les élus suivent l'avis émis par la commission des travaux et se prononcent en faveur de l'entreprise Aubert dont la date d'intervention est la plus proche.

Le conseil accepte le devis présenté par l'entreprise Casal pour la réalisation de travaux de voirie chemin des Trois moulins d'un montant de 19 379 euros HT.

Concernant la rénovation des six logements du village de vacances, deux avenants sont présentés sur le lot n°7 (plomberie/vmc/ chauffage) : devis d'un montant de 3 514,00 euros HT pour des changements de chauffe-eaux électriques non prévus dans le marché initial et devis de 5 349,00 euros HT pour des travaux supplémentaires en salles de bain (fourniture et pose de bacs à douches, ...). Le conseil approuve ces deux avenants.

Le **3 avril 2024**, le conseil a approuvé le compte financier unique 2023 du budget principal de la commune et le compte financier unique 2023 du budget annexe du village de vacances :

-budget principal ->

Investissement : -401 307,79€ (73 299,41 excédent-474 607,20 reste à réaliser).

Fonctionnement : 778 041,98 €

total : 376 734,19 €

-budget village de vacances ->

Investissement : 500,00 €

Fonctionnement : 87 947,79 €

total : 88 447,79 €

A propos de la rénovation des six logements du village de vacances, deux avenants sont présentés, l'un concernant le lot n°2 (charpente/couverture/zinguerie), l'autre le lot n°5 (carrelage). Le devis du lot n°2 bénéficie d'une moins value de 11 363,05 euros : ainsi, le montant du marché passe de 137 925,62 euros HT à 126 562,57 euros HT. Le devis n°5 quant à lui bénéficie d'une moins value de 890 euros HT : de ce fait, le montant du marché passe de 15 326,00 euros HT à 14 436,00 euros HT. Le conseil municipal approuve les avenants correspondants.

La réunion du **10 avril 2024** a été consacrée au vote du budget 2024 :

-Budget primitif principal :

Fonctionnement ->

Dépenses : = 795 051,78 €
Recettes : 418 317,59 + 376 734,19 (résultat reporté) = 795 051,78 €

Investissement ->

Dépenses / 321 900,00 + 474 607,20 (résultat reporté) = 796 507,20 €
Recettes: 723 207,79 + 73 299,41 (résultat reporté) = 796 507,20 €

-Budget primitif du village de vacances :

Fonctionnement ->

Dépenses : = 102 947,79 euros
Recettes : 15 000 + 87 947,79 (résultat reporté) = 102 947,79 euros

Investissement ->

Dépenses : = 5 500 euros
Recettes : 5 000 + 500 (résultat reporté) = 5 500 euros

Quelques rappels pour le bien vivre ensemble

Tondeuses à gazon, travaux de bricolage, etc...

Le Conseil National du Bruit a émis un avis favorable au bricolage, jardinage à l'aide d'outils, etc... en semaine de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

Nos amis les chiens

Merci aux propriétaires de chien(s) de faire en sorte que les aboiements intempestifs de leur(s) toutou(s) ne troublent pas la tranquillité publique de jour comme de nuit.

Les subventions suivantes ont été attribuées aux associations :

- Pêche verdunoise : 400 euros
- Comité des fêtes : 3 000 euros
- ACCA : 300 euros
- Aînés verdunois : 850 euros
- ASC verdunoise : 300 euros
- Environnement paysage montagne noire : 300 euros
- Coopérative scolaire : 1 600 euros

Les taux d'imposition ont été reconduits et restent donc inchangés :

- . foncier bâti : 54,13%
- . foncier non bâti : 123,97 %
- . taxe d'habitation : 15,90%

Piscine municipale 2024

Cette année, la piscine ouvrira ses portes du 1^{er} juillet au 31 août 2024, du mardi au dimanche, de 14h à 19h, et sera fermée le lundi.

Nous aurons deux maîtres-nageurs, les même que l'année dernière... M. Baptiste LAFFONT pour le mois de juillet et M. José RODRIGUES pour le mois d'août, tous deux habilités à la surveillance de nos bassins.

Mlle Amélie GUIRAUD pour juillet et Mlle Jiliana BONVINI pour le mois d'août assureront la billetterie.

Fleurissement

A la mi-mai Jean-Louis et Benjamin ont nettoyé et regarni les jardinières avec de jolies fleurs de saison, qui comme l'an passé ne nécessiteront qu'un arrosage minimum, afin que le village puisse resplendir pour qu'au moment de la fête et tout au long de l'été elles soient dans leur plus bel apparat.



Les crottes de chien dans notre Village

Depuis toujours, notre charmant village fait face à un problème qui impacte la qualité de vie des habitants : les crottes de chien, ce fléau, commun dans de nombreuses localités.

Les crottes de chien constituent non seulement une nuisance esthétique, mais présentent également des risques sanitaires, en particulier pour les enfants qui jouent fréquemment dans les rues.

Il est certain que les propriétaires de chiens qui ne ramassent pas les déjections de leur protégé(e) sur la voie publique notamment rue Centrale et rue de la Paix ne contribuent pas à l'embellissement du village et risquent une amende .

Il est crucial de rappeler que ce problème pourrait être largement diminué grâce à une prise de conscience collective des propriétaires de chiens qui se doivent de respecter les espaces publics en ramassant les déjections de leur animal. Des sacs à excréments devraient être une partie intégrante de la promenade quotidienne.

Propriétaires de chiens préservez la beauté et la propreté de notre environnement, faites que notre village devienne un exemple de propreté et de civilité pour d'autres communes, assurant ainsi un cadre de vie agréable et sain pour tous.

Dénomination et numérotation des écarts

L'adressage obligatoire est une réglementation mise en place par les autorités pour garantir que tous les bâtiments, résidences et entreprises possèdent une adresse claire et unique.

La loi 3DS relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale a été adoptée définitivement par l'assemblée nationale et le Sénat les 8 février 2022. Cette loi vient d'étendre l'obligation de nommer et numéroté les voies et les écarts aux communes de moins de 2000 habitants, qui en étaient, jusque-là, exemptées.

Elle doit :

Faciliter l'intervention des services d'urgence tels que les pompiers, les ambulances ,la police et la gendarmerie en localisant rapidement l'adresse avec précision.

Améliorer la distribution du courrier et des colis en réduisant les erreurs de livraison et en optimisant les itinéraires des livreurs.

Aider à la planification urbaine et à la gestion des infrastructures publiques, en assurant un suivi efficace des constructions et des rénovations.

Permettre aux entreprises de livrer des biens et services de manière plus efficace et aux résidents de recevoir des produits et des services sans confusion.

Faciliter la gestion administrative et la mise à jour des bases de données publiques, renforçant ainsi l'efficacité des services gouvernementaux.

Pour la commune de Verdun l'adressage du village étant fait convenablement il n'y aura pas de changement ; sont seuls concernés les écarts et un changement de nom d'une rue à Jean Raymond qui faisait doublon avec une rue du village.

Les voies des lieux-dits ayant fait l'objet d'une dénomination par délibération (2024/0002) du conseil municipal en date du 13 février 2024, et les immeubles ayant fait l'objet d'une numérotation par arrêté du Maire en date du 02 mai 2024, la nouvelle rédaction des adresses pour les personnes concernées seront communiquées prochainement par courrier.

Vous devrez signaler la modification d'adresse auprès des organismes publics et privés susceptibles d'avoir besoin de votre nouvelle adresse.

Pour vous faciliter la tâche, le site [servicepublic.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193), (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>), vous propose de faire votre déclaration de modification de nom de rue en ligne et d'en informer les principaux organismes (CPAM, CAF, EDF, service des cartes grises, ...).

En conclusion, l'adressage obligatoire joue un rôle essentiel dans la vie quotidienne et rurale, en assurant que chaque emplacement est correctement identifié et facilement localisable pour un service public efficace.



adresse.data.gouv.fr

exemple



ASC Verdunoise

Après une période de sommeil, l'Association Sportive et Culturelle Verdunoise se réveille doucement. Un nouveau bureau a été élu avec Olivia Gotti secrétaire, Coralie Randy trésorière, Magali Guiraud présidente.

La mise à jour administrative de l'association est plus compliquée que prévue et demande encore un peu de temps avant de pouvoir prévoir d'organiser des activités.

Le bureau a déjà quelques idées d'activités culturelle et sportives, plutôt ponctuelles ; mais attend vos idées et envies. N'hésitez pas à nous en parler ou à envoyer un mail à asc.verdunoise@gmail.com

**Merci
Magali Guiraud pour l'ASCV**

Club des Aînés Verdunois.

Le club des Aînés en 2024 comporte 93 adhérents (un de plus qu'en 2023). L'assemblée Générale du club c'est tenue le 21 janvier 2024. Trois membres sont venus renforcer le conseil d'administration : Odile Theret, Nadège Guiraud et Sylvie Melnick. A cette occasion le président du club a annoncé qu'il ne se représenterait pas en 2025. Fort de ses 93 membres, un programme d'activités diverses et variées a été mis en place. Pour le 1^{er} semestre : du 24 au 26 février carnaval de Nice, le 27 février journée crêpes avec jeux de société (marche annulée cause pluie), le samedi 23 mars loto confection et dégustation d'oreillettes (salle pleine au Brunels), le 11 avril repas omelette avec animation (59 participants), du 22 au 24 avril séjour sur la Costa Brava et un beau moment de détente avec 33 participants, le vendredi 17 mai voyage d'un jour petit train jaune et Villefranche de Conflent (35 participants). Ce semestre va se terminer le jeudi 27 juin avec une sortie au Somail en bus avec un bon repas. Fin des inscriptions au 0676001140 avant le 22 juin. Avant de prendre 2 mois de vacances certains adhérents participeront à un atelier qui se tiendra à Verdun les 11, 18, et 25 juin et le 2 juillet « les gestes qui sauvent ». Pour la fête locale un concours de belote sera organisé à la salle des fêtes du village le jeudi 18 juillet 2024 à 21h00, sur inscription uniquement au 0676001140 ou 0468943330. Pour la reprise du 2^{ième} semestre, nos anciens se retrouveront à Jean Raymond chez l'ami Régis pour la traditionnelle grillade de septembre le jeudi 12 septembre 2024.

Gérard Guiraud président du Club des Aînés

Activités en photos du premier semestre.



Telethon 2024.

Le téléthon 2024 se tiendra exceptionnellement cette année les 29 et 30 novembre 2024. Comme les années précédentes, Verdun s'associera aux villages du Lauragais rural sous la responsabilité de Stéphanie Oulibou de Villespy. Une grande majorité d'activités 2023 seront maintenues, et ceci vraisemblablement de même pour notre commune : belote, vide grenier, marche... Vous pouvez venir rejoindre l'équipe locale du téléthon (Michèle, Magali, Nadège, Claudie, Jessy, Lydia...



En 2023 le record de dons, et le départ à la « retraite du téléthon » de l'emblématique Lucien Vanroelen.
Gérard GUIRAUD coordonnateur Téléthon sur la commune.

La Pêche Verdunoise.



La pêche Verdunoise continue à avoir du succès puisqu'à ce jour plus de 30 permis ont été délivrés et notamment chez les jeunes. En 2024 nous avons réalisé 2 matinées de nettoyage des ruisseaux du tenten et de l'aigubelle. Deux rendez vous réussis avec du très bon travail et 2 belles grillades pour terminer (merci aux bénévoles). Deux allevinages ont suivi, et ont permis aux passionnés de la pêche de taquiner dame truite. Même si de nombreux pêcheurs de la région viennent chez nous, l'ensemble des pêcheurs locaux ont pu prendre plaisir, et revenir souvent avec quelques prises. Le prochain rendez vous c'est pour la fête de la pêche, pour les jeunes. Elle se déroulera le samedi 13 juillet à 8h30. Les inscriptions sont à prendre auprès de Régis Tardieu 0616360625 ou Gérard Guiraud 0676001140. A l'issue de la pêche une remise de récompenses et une grillade suivront.



Assemblée Générale et journée nettoyage.

Régis Tardieu Président de la pêche Verdunoise.

Comité des fêtes

Chers amis Festayres Verdunois, nous souhaitons vous remercier d'être venu si nombreux lors de notre journée de Pâques. La météo et votre bonne humeur ont été au rendez-vous.

Maintenant, place à la fête locale de cet été qui aura lieu sur trois jours du 19 au 21 juillet. Nous vous donnons rendez-vous le samedi 13 juillet pour le montage des podiums et les préparatifs, vous êtes tous les bienvenus pour donner un coup de main. Si vous êtes tentés par la fabrication des madeleines, le comité des fêtes vous fournira recette et ingrédients, alors à vos fourneaux.

Le dimanche 14 juillet aura lieu la traditionnelle distribution des madeleines, nous comptons sur votre chaleureux accueil.

La fête se déroulera de la manière suivante :

Elle sera précédée le jeudi 18/07 par le concours de belote à 21h à la salle des fêtes du VVF, réservations avant le 15/07 auprès de Gérard GUIRAUD 06.76.00.11.40

Le vendredi 19/07 un apéro spritz-tapas musical ouvrira les festivités à 18h. Il sera suivi du tant attendu repas cassoulet (salade, cassoulet, glace, vin et café compris) 20€ pour les adultes et 10€ pour les enfants de moins de 10 ans. Les places sont limitées alors pensez à réserver. Une tombola avec un cochon entier découpé sous vide sera à gagner, la soirée sera animée par l'orchestre TNT

Le samedi 20/07 un concours de pétanque en triplette pour les Verdunois et leurs amis aura lieu à 14h, les inscriptions se feront sur place à la buvette. La soirée débutera par un apéro spritz-tapas musical à 18h suivi du repas (melon jambon, entrecôte et pommes de terre à la braise à volonté, tarte aux pommes, vin et café compris) 22€ pour les adultes et 11€ pour les enfants de moins de 10 ans, un ticket de tombola sera offert à l'inscription pour des lots « surprise » à gagner. La première partie de la soirée sera animée par l'orchestre Sangria Gratuite et deuxième partie par DJ Balpores

Le dimanche 21/07, une messe sera donnée en l'église du village 11h elle sera suivie par un dépôt de gerbe et l'apéritif vous sera offert. La journée et la soirée seront animées par l'orchestre De Michel, apéro du soir à 18h et auberge espagnole.

Les inscriptions pour les repas des vendredis et samedis sont ouvertes du 05/07 au 17/07 auprès de Gaëlle GUIRAUD au 06.77.77.32.93. N'oubliez pas d'apporter vos couverts !

Nous comptons sur vous pour aider et participer aux festivités tant attendues et convoitées par nous tous.

Notre nouveau co-président, Tanguy Grange, successeur de Matt Lodge, est chargé de la lourde tâche de l'organisation des tours de buvette, durant la fête. Il compte sur vous.

Soyons nombreux pour être heureux !

Coupon Cassoulet

Nom et Pré-nom	Adultes 20€	Enfants (5-10 ans) 10€	Enfants (moins de 5 ans) gratuit	Total	Règlement Chèque ou Es-pèces
 x 20€ x 10€	 €	

Coupon Entrecôte

Nom et Pré-nom	Adultes 22€	Enfants (5-10 ans) 11€	Enfants (moins de 5 ans) gratuit	Total	Règlement Chèque ou Es-pèces
 x 22€ x 11€	 €	

19,20,21 JUILLET 

VERDUN EN LAURAGAIS

JEUDI 18 JUILLET 21 H CONCOURS DE BELOTE *inscriptions: 06.76.00.11.40*

VENDREDI 19 JUILLET

18H APERO : TAPAS ET **APEROL Spritz** *Tombolas pendant les repas* 

20H30 REPAS : CASSOULET
20€ ADULTE / 10 € - DE 10 ANS

22H30 SOIRÉE ANIMÉE PAR **T.N.T LIVE**

SAMEDI 20 JUILLET

18H APERO : TAPAS ET **APEROL Spritz** *Manèges tout le week-end* 

20H30 **ENTRECÔTE À VOLONTÉ**  
22€ ADULTE / 11 € - DE 10 ANS

22 H 30 **SanGria** *Grat'*  00 H **Balpores**

DIMANCHE 21 JUILLET

11H MESSE - 12H DÉPOT GERBE
SUIVI D'UN APÉRITIF

18H APÉRO - AUBERGE ESPAGNOLE

ANIMÉE PAR ORCHESTRE DE MICHEL

Repas sur réservation au 06.77.77.32.93 du 05/07 au 17/07
Apportez vos couverts

Possibilité de restauration rapide sur place sans réservation !



Un grand merci à nos partenaires locaux qui contribuent à la meilleure organisation possible de la fête.

Environnement Paysage Montagne Noire.

En ce début d'année 2024, et plus précisément en janvier, une belle surprise venait à la connaissance des verdunois et verdunoises, soit par courrier directement placé dans la boîte à lettre, soit par contact d'agent d'EDF Renouvelable. Ces informations venaient nous annoncer allégrement un projet éolien aux portes de notre commune, plus exactement aux portes du village et du hameau de la Fleur du Lys. Déjà, lors des vœux de Mme le maire des bruits avaient couru sur ce projet. La réaction de très nombreux habitants de la commune fut rapide, et dès la fin janvier un collectif est mis en place, suivi le 2 février 2024 par la création d'une association « **Environnement paysage Montagne Noire** » présidée par Dominique Trinquelle.

Le mot du président :

« Alors que nous vivons heureux dans notre belle montagne, l'entreprise EDF renouvelable souhaite via la mairie de Saint-Papoul implanter une zone industrielle comportant six mats d'éoliennes en bordure directe de notre commune. Nous ne pouvons pas laisser faire ça ! Sacrifier nos paysages, notre patrimoine, nos environnements écologiques et nos entreprises locales juste pour une histoire d'argent. Nous avons échangé avec les représentants de la mairie de Saint-Papoul mais ils souhaitent rester sur leur position car, pour eux, ce projet représente une rentrée d'argent sur leur budget.

Il faut se rendre compte que les machines prévues sont immenses : 150m de haut, soit 1.6 fois plus haute que les éoliennes environnantes (St-félix, Lézignan...) ou $\frac{1}{2}$ antenne de la Régine devant votre porte !

Je trouve réellement dommage que les amitiés et manifestations inter-villages soient mise à mal par un projet mégalomane dénué de tout bon sens paysan.

Notre association bien que très jeune, regroupe déjà un nombre important d'adhérents et je vous en remercie tous chaleureusement. Nous allons mener ce combat jusqu'au bout. Je compte sur vous pour en parler autour de vous, famille, amis, proches, et ouvrir le sujet lors de conversations pour sensibiliser les habitants locaux, à la folie de ce projet.

Vous souhaitez en savoir plus, contactez-nous ou rejoignez nos rangs.

A très bientôt. Dominique »



Les actions de l'association réalisées et à venir :

Création de l'association le 2 février 2024 avec la mise en place d'un bureau constitué de Dominique Trinquelle comme Président et Françoise Grammond Trésorière.

- ⇒ Réunion d'information à la salle des fêtes du village le 16 février. Après une distribution de tracts dans la commune et les communes voisines, plus de 70 personnes étaient présentes à la réunion. Un plan de lutte et une organisation a pu se mettre en place.
- ⇒ Participation à la présentation du projet par la mairie et le porteur du projet à Saint Papoul le 2 mars 2024. L'association avait mis en place un petit stand d'accueil devant la mairie, et des tracts ont été distribués dans le village. Une réunion qui n'a abouti à rien sur les renseignements espérés, par rapport aux contraintes que nous pourrions subir si ce projet venait à être validé.
- ⇒ Rencontre avec le porteur de projet en suivant sans réponse concrète aux problèmes Verdunois.
- ⇒ Adhésion TNE (Toutes Nos Energies), Fédération occitane des associations de défense de l'environnement face à l'éolien industriel).
- ⇒ Rencontre avec nos élus le lundi 11 mars, qui nous ont annoncé que le conseil municipal allait se prononcer prochainement et vraisemblablement contre le projet. Position confirmée quelques jours plus tard contre à l'unanimité. Nous remercions vivement notre conseil municipal.
- ⇒ Organisation réunion d'information le vendredi 22 mars 2024 salle du village de vacances avec 90 participants.
- ⇒ Lancement pétition Papier et web (le chiffre de 500 signatures s'approche).
- ⇒ Mise en place page web sur hello-Asso.
- ⇒ Rencontre avec Mr Greffier président de la communauté de commune Lauragais Castelnaudary. Une rencontre positive même s'il faut être prudent sur les avances faites: "projet qui n'aurait pas du revenir", "aucune chance que le produit aboutisse", "être vigilant sur les phases d'avancement et éviter une situation juridique".
- ⇒ Prise de rdv avec Mr le maire Castelnaudary (à suivre).
- ⇒ Prise de contact Me Cabrol (avocat projet Martys)
- ⇒ Prise de contact par les réseaux de nombreux adhérents (draaf, Ddtm, juge, Lpo, associations environnementales, fédération française randonnée, chambre agriculture, autres associations anti éolien...)
- ⇒ Rencontre presse (La dépêche, actu.fr...)
- ⇒ Courrier réalisé et envoyé au préfet pour l'informer de la situation. Le mardi 28 mai le préfet était de passage au bout du monde à la suite d'un exercice de la légion étrangère. Dominique l'ayant reçu à ce titre lui a offert le « café croissant » et a pu lui glisser 2 mots sur la situation.
- ⇒ Sensibilisation des élus Saint Papoulais. Certains élus de Saint Papoul ont été contactés, quelques uns s'affichant contre le projet. Une rencontre avec les élus va être programmée pour connaître leurs intentions à ce jour, et afin qu'ils sachent que l'association ne reviendra pas en arrière, et ira jusqu'au bout pour faire abandonner le projet.
- ⇒ Mise en place des apéros mensuels (moment de partage et de rencontre des adhérents) pour récupérer des fonds. Une belle réussite d'échanges en toute convivialité le 24 mai et un apéritif dinatoire parfait. 300 € de bénéfice pour cette soirée qui sera renouvelée tous les derniers vendredis de chaque mois sauf en juillet et août.

Françoise Grammont Trésorière et Dominique Trinquelle Président de l'Association.

Comment nous rejoindre, participer, aider, s'informer :

Adresse mail de l'association : environnementpaysagemontagne@gmail.com

Lien adhésion hello asso

<https://www.helloasso.com/associations/environnement-paysage-montagne-noire/adhesions/adhesion-annuelle>

Lien cagnotte en ligne

<https://www.helloasso.com/associations/environnement-paysage-montagne-noire/collectes/cagnotte-en-ligne-contre-le-projet-eolien-de-saint-papoul>

Lien pétition

<https://chnq.it/SsmbD7qyJj>

Film pour comprendre le problème éolien :

<https://youtu.be/Vf9EbpzDvoY?si=hJDL3rCWAUXvOsNC>



Adhésion



Cagnotte



Pétition



Film

Instantané d'histoire

Cloche et Résistance

Depuis l'été 1808, les réquisitions en tout genre, au profit des troupes impériales, s'égrainent comme les perles d'un chapelet. L'armée de Catalogne est un ogre jamais rassasié. Foin, avoine, blé, seigle, bœufs, chevaux, viande, fusils et armes à feu, argent, voitures, tout est rassemblé à la maison commune du village avant d'être envoyé à Saint-Papoul et de là à Castelnaudary. Puis un jour de 1810, Napoléon réclame des hommes. Verdun envoie alors des jeunes gens du village comme gardes nationaux. Mais cela ne suffit pas.

En 1814, le rythme des réquisitions s'accélère. Le Maire tente de résister et n'expédie pas la totalité de la dernière demande de méteil. La réponse du sous-préfet de l'Aude, de Grand de Beauvoir, ne se fait pas attendre : *« Si le contingent de votre Commune n'arrive demain ici, vous ne pourrez éviter une exécution militaire. Je vous renouvelle, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments affectueux. »*

Enfin, vient la réquisition de la cloche de l'église. L'armée a désormais besoin de canons.

Que faire ? Depuis deux générations, elle accompagne les Verdunois, de la volée de cloche de leur mariage au glas de leur inhumation. Ce symbole de la communauté a déjà résisté à bien des prédatons, telles la constitution civile du clergé ou les fontes générales de 1792 et de 1793.

Que faire ? Courber l'échine ou résister à nouveau ?

En cette année 1940, Emilienne Dupuy-Mazuel assiste à la dépose de la cloche du village. Fêlée, elle est irréparable. Une nouvelle cloche a donc été commandée à Toulouse par le conseil municipal dont le maire, Sompayrac, a demandé à la résidente du château si elle acceptait d'en être la marraine. C'est ainsi que, debout, sur la place de l'église, tenant par la main son petit-fils, elle entend les masses s'abattre sur le bronze fendu. Les morceaux jetés un à un depuis le clocher sonnent étrangement lors de leur impact sur le sol. Tandis qu'elle demande au petit Armand de se tenir tranquille, des voix résonnent dans la tour. Il est question d'inscriptions déchiffrées et de date. Un nom est crié depuis le clocher. Celui de la marraine précédente. Marie-Antoinette.

La nouvelle cloche traînée dans le chœur, baptisée, aspergée d'eau bénite et nommée Jeanne d'Arc, le conseil municipal et la marraine se dirigent vers la maison située juste avant le pont où se prennent les photos de mariage. Madame Potriquet les y attends pour un repas de fête républicain.

Si en cette période de guerre, le marché noir est un sujet de conversation qui se mène à voix basse, celui de l'identité de l'ancienne marraine est évoqué à voix haute. Dans les familles, on avait bien entendu des bruits concernant la cloche. Avait-elle été cachée ou est-ce le battant qui avait été immobilisé pour faire croire qu'elle avait été envoyée à l'effort de guerre napoléonien ? Autour de la table le débat s'anime et l'évocation de cette rébellion villageoise ranime certaines ardeurs de résistance. Parce que, depuis aussi longtemps que se souvient la mémoire des hommes, les Verdunois ont toujours résisté.

Zélie Navarro-Andraud

